



PROGRAMME ECLAIREURS JANVIER - FÉVRIER 2018

DATES	HORAIRES	ACTIVITÉ	TENUE / DIVERS	DEBUT ET FIN DE SÉANCE
Samedi 6 janvier 2018	Vacances	Vacances	Vacances	Vacances
Samedi 13 janvier 2018	Congé	Congé	Congé	Congé
Samedi 20 janvier 2018	Congé	Congé	Congé	Congé
Samedi 27 janvier 2018	Congé	Congé	Congé	Congé
Samedi 3 et dimanche 4 février 2018	Voir circulaire	Week-end Neige	Uniforme complet	Voir circulaire
Samedi 10 février 2018	Vacances	Vacances	Vacances	Vacances
Samedi 17 février 2018	Vacances	Vacances	Vacances	Vacances
Samedi 24 février 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 3 mars 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 10 mars 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur

POUR INFO : Week-end de troupe le samedi 14 et dimanche 15 avril 2018 // Challenge ASG samedi 12 et dimanche 13 mai 2018 // Camp de pentecôte du vendredi 18 au lundi 21 mai 2018 // Rafting samedi 16 juin 2018 // Camp d'été du lundi 2 au dimanche 15 juillet 2018

LES EXCUSES D'ABSENCES SE FONT JUSQU'AU JEUDI SOIR PRECEDENT L'ACTIVITE A ELAN, CHEF DE TROUPE AU : ☎ 079 675 09 52, PAR TELEPHONE UNIQUEMENT !

CHEF DE TROUPE :

Elan ☎ 076 693 45 26
✉ steven.elan.muller@gmail.com
✉ troupe.chateauneuf@scouts-geneve.ch

CHEF DE TROUPE ADJOINT :

Cerf ☎ 076 489 30 98
Okapi ☎ 078 741 23 02
Oriane ☎ 077 439 77 39
✉ troupe.chateauneuf@scouts-geneve.ch

CP LYNX:

Zèbre

CP CASTORS :

Loutre

CHEF DE GROUPE :

Alligator ☎ 079 936 53 09
✉ alligator@scouts-troinex.ch
✉ groupe.sat@scouts-geneve.ch

LOCAL ECLAIREURS :

19, chemin Jacques-Ormond
1256 Troinex
Genève

SITE INTERNET :

▢ www.scouts-troinex.ch

Adresse postale :

Scoutisme Aventure Troinex (SAT)
Case Postale 142
1234 Vessy
Genève

Compte Cheque Postal (CCP) :

CCP 14-928714-5

▲ CHAQUE MEMBRE DOIT POSSEDER SA PROPRE ASSURANCE MALADIE, ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE ▲

▲ LES MEMBRES DOIVENT SUIVRE LES CONSIGNES DONNEES PAR LES RESPONSABLES ET SE CONFORMER AUX REGLES DE SECURITE USUELLES ▲

▲ UN MEMBRE PEUT ETRE EXCLU LORSQUE SA CONDUITE DEVIENT UN SUJET DE TROUBLE POUR L'ASSOCIATION S.A.T. ▲